

Ministry of Health

Office of the Deputy Premier
and Minister of Health

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1N3
Telephone: 416 327-4300
www.ontario.ca/health

Ministère de la Santé

Bureau de la vice-première
ministre et ministre de la Santé

777, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Téléphone : 416 327-4300
www.ontario.ca/sante



Approbation électronique-72-2024-736

Toronto, le 7 avril 2025

Madame Helen Angus
Présidente, conseil d'administration
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
661, avenue University, bureau 1701
Toronto (Ontario) M5G 1M1

Madame,

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'équipe de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, exploitant sous le nom de Santé publique Ontario, pour votre expertise et vos conseils offerts sur une base régulière au ministère de la Santé (le « ministère ») et pour votre soutien au travail de notre gouvernement visant à bâtir un système de soins de santé plus synergique et plus pratique dans toute la province.

Je suis heureuse de vous présenter nos priorités gouvernementales 2025-2026 pour Santé publique Ontario.

Les organismes jouent un rôle important au sein du gouvernement et sont tenus d'agir dans l'intérêt primordial de la population de l'Ontario et de se conformer aux directives et aux politiques gouvernementales.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'harmoniser les buts, les objectifs et les orientations stratégiques avec les priorités et les orientations de notre gouvernement. À titre de présidente, vous devez vous assurer que le plan d'affaires de Santé publique Ontario démontre comment l'organisme répond aux attentes et aux priorités du gouvernement ci-dessous dans sa planification et que les progrès et les réalisations seront décrits dans votre rapport annuel. La conformité à ces exigences est transmise au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement, chaque année.

Cette lettre énonce mes attentes pour 2025-2026 selon lesquelles Santé publique Ontario met en place les orientations innovantes, durables et responsables suivantes :

Orientations innovantes

1. Simplifier les interactions avec la clientèle.
2. Étendre et optimiser l'offre de services numériques.
3. Améliorer la satisfaction de la clientèle.
4. Partager des données avec ApprovisiOntario, sur demande, concernant les dépenses et la planification des achats, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs pour soutenir la prise de décision fondée sur des données.

Orientations durables

5. Renforcer la prestation des services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en orientant les ressources existantes vers les secteurs prioritaires.
6. Utiliser les ressources publiques avec efficacité, y compris :
 - a) Exploiter dans les limites des ressources financières de l'organisme.
 - b) Gérer l'ampleur des effectifs de l'organisme de manière prudente et responsable. Lorsqu'un organisme exige une augmentation importante de la taille de l'effectif, l'organisme doit fournir un plan de RH à la ministre pour approbation, qui fournit la justification relative aux priorités du gouvernement ou au mandat de l'organisme.

Orientations responsables

7. Élaborer et produire des rapports sur les mesures de rendement axées sur les résultats pour surveiller et mesurer le rendement avec efficacité.
8. Protéger les données des individus, des entreprises ou des organismes par une gestion active des données et de la cybersécurité, et la déclaration des utilisations de l'intelligence artificielle.
9. Déclarer tout risque élevé, y compris les plans d'atténuation efficaces.
10. Harmoniser les politiques de travail en mode hybride avec la Fonction publique de l'Ontario (FPO), puis déterminer et évaluer les possibilités d'optimisation des locaux à bureau afin de réduire l'empreinte des biens immobiliers et trouver des réductions de coûts.
 - a) Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure (INF) pour cibler des possibilités de locaux à bureau.

- b) Harmoniser avec la directive en matière de biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement (CGG) et avec les normes d'entreprises liées à l'aménagement de locaux à bureaux modernes de la FPO.

11. Élaborer et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion par la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diverse.

12. Augmenter les revenus non gouvernementaux, non rémunérés à l'acte, non générés par les usagers

Ce sont les grands objectifs pour les organismes gouvernementaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir plus de détails sur chaque priorité accompagnée des mesures de rendement qui peuvent être utilisées si de telles mesures ne sont pas en place actuellement.

Je partage également les priorités particulières à Santé publique Ontario qui s'alignent à la fois sur les orientations stratégiques du ministère et sur le mandat de votre organisme.

Ces priorités décrivent comment Santé publique Ontario continuera à fournir le soutien essentiel au ministère et à notre gouvernement en faisant progresser ses buts et ses principaux objectifs stratégiques. Nous sommes convaincus que Santé publique Ontario mettra en œuvre ces priorités, parallèlement au travail opérationnel de son mandat lié au programme des laboratoires de santé publique, conformément au financement de base qui lui est alloué.

Le budget 2025-2026 du gouvernement peut avoir une incidence sur ces priorités. Lorsque des fonds supplémentaires sont fournis, une entente modificatrice relative à l'Entente de paiement de transfert du ministère et de Santé publique Ontario sera élaborée et énoncera toutes les attentes supplémentaires.

Priorités essentielles

1. Fournir, en temps opportun, des conseils scientifiques et techniques de haute qualité, de la recherche, et du soutien au développement et à la mise à jour des produits de connaissances dans les domaines de la protection de la santé et de la science de la promotion de la santé. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Améliorer les processus de planification et de création de produits de connaissances en collaboration avec les utilisateurs finaux, y compris ceux du ministère et des bureaux de santé publique, pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des utilisateurs.

- b) Perfectionner les approches coordonnées au niveau provincial pour centraliser l'accès à un ensemble prioritaire d'outils, de modèles, de lignes directrices, de pratiques exemplaires, de cadres et d'autres ressources pour réduire les volumes de travail et normaliser la mise en œuvre des stratégies et des approches de santé publique.
 - c) Élaborer un processus annuel pour établir des priorités afin d'orienter les activités de recherche et de développement des connaissances en collaboration avec le ministère et les autres partenaires.
 - d) Améliorer les processus pour le partage des produits de recherche, de développement et de mobilisation des connaissances pour s'assurer que les utilisateurs finaux les utilisent de manière efficace.
2. Soutenir le médecin hygiéniste en chef, le ministère, les bureaux de santé publique et les autres partenaires dans leurs actions pour aborder les déterminants sociaux et structurels de la santé, faire la promotion de l'équité en santé et l'intégration de pratiques antiracistes. Notamment, structurer et mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour la collecte et l'utilisation des données sociodémographiques dans le cadre des stratégies de santé publique.
3. Appuyer le médecin hygiéniste en chef, le ministère, les bureaux de santé publique et d'autres partenaires dans la prestation de services et de stratégies de santé publique améliorés aux diverses populations des peuples des Métis, des Inuits et des Premières Nations (MIPN) en Ontario. Cela comprend la collaboration avec les bureaux de santé publique, les communautés des peuples des MIPN et avec d'autres partenaires, au besoin, pour soutenir les priorités des populations autochtones et de la santé publique.
4. Poursuivre les partenariats solides avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, la Santé publique et le ministère. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
- a) Participer à des processus conjoints de planification et de coordination avec les domaines de programme du ministère afin de renforcer la collaboration, la communication et l'efficacité des initiatives principales.
 - b) Participer aux processus de planification stratégique, de coordination et de communication avec le ministère de la Santé.
5. Réunir des experts sur des sujets relevant du mandat de l'organisme pour élaborer des conseils techniques en santé publique, en mettant l'accent sur des orientations de programme exploitables et réalisables, et des soutiens aux pratiques exemplaires pour

les bureaux de santé publique et les partenaires du système de santé au sens large. Cette priorité comprend les objectifs suivants :

- a) Renforcer une stratégie pour rassembler efficacement l'expertise et les conseils sur des questions en cours et émergentes.
 - b) Renforcer la flexibilité et la dynamique de l'infrastructure nécessaire pour soutenir les opérations des groupes consultatifs techniques en cours et ad hoc.
6. Collaborer avec le ministère et ApprovisiOntario sur les possibilités de renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les activités d'approvisionnement dans l'ensemble de l'organisme pour s'assurer que les biens et services sont achetés de manière ouverte et transparente, et que la valeur reçue vaut l'argent dépensé par l'organisme.

Protection de la santé : les maladies infectieuses

7. Soutenir la gestion et le contrôle de la tuberculose en Ontario en contribuant à la mise en œuvre de tests de libération d'interféron gamma (TLIB) pour l'infection tuberculeuse latente (ITL) financés par l'État au sein des populations admissibles. À ce titre, travailler en collaboration avec le ministère et d'autres partenaires du système pour déterminer une voie de mise en œuvre et les critères d'admissibilité des patients pour les TLIB financés par l'État.
8. Accroître l'efficacité des initiatives de protection de la santé en fournissant des recommandations pour la surveillance requise et appropriée des maladies d'intérêt pour la santé publique, actuelles et émergentes. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
- a) Déterminer les besoins pour une surveillance continue et provinciale des maladies d'intérêt pour la santé publique ou de nouvelles maladies de cette catégorie. À ce titre, établir une priorité sur les infections à entérobactéries et aux organismes antibiorésistants.
9. Continuer à offrir une direction et une expertise à l'ensemble du secteur en matière de gestion des cas, des contacts et des éclosions, de collecte, d'analyse, de rapport et de surveillance de données et d'analyse de l'équité en santé pour ces maladies d'intérêt ainsi que des problèmes émergents, afin d'améliorer la réponse de la santé publique, d'éclairer les interventions et de remédier aux disparités en matière de santé.

Protection de la santé : protection et contrôle des infections

10. Renforcer les initiatives de prévention liées à la résistance aux antimicrobiens dans le système de santé. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Réunir les experts pour examiner les forces et les lacunes de la gérance à la résistance des antimicrobiens à l'échelle de la santé publique et du système de santé en collaboration avec le ministère de la Santé.
 - b) Planifier une stratégie provinciale de gérance des antimicrobiens qui complète le Plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens, en collaboration avec le ministère de la Santé.
11. Renforcer la capacité des partenaires à prévenir la propagation des maladies infectieuses en fournissant des conseils scientifiques et techniques opportuns et de haute qualité, des conseils éclairés par des données probantes et des produits de connaissances sur mesure qui comblent les écarts de connaissances et soutiennent la mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière de protection et de contrôle des infections (PCI). Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Établir un plan des priorités et des processus associés à la PCI pour guider l'élaboration, l'examen et la mise à jour des directives et des outils de renforcement des capacités en cette matière afin de s'aligner sur la publication de nouveaux documents et de nouvelles données probantes.
 - b) Adapter les modules d'apprentissage en ligne des compétences essentielles pour les travailleurs de la santé en mettant l'accent sur les domaines qui continuent de nécessiter une attention particulière.

Protection de la santé : les maladies évitables par la vaccination

12. Optimiser des stratégies de vaccination en Ontario en fournissant des conseils scientifiques, une expertise technique accompagnée d'actions, ainsi qu'une collecte et une analyse de données, de haute qualité et en temps opportun. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Entreprendre la surveillance provinciale et fédérale-provinciale-territoriale (FPT) accompagnée de la déclaration des événements indésirables associés à la vaccination (EIAV), de la couverture vaccinale et d'autres évaluations techniques, de même qu'une participation à des groupes ou comités provinciaux et nationaux.
 - b) Fournir des avis techniques pour soutenir la surveillance et les changements de politique pour les programmes de vaccination contre le virus respiratoire syncytial (VRS) et d'autres programmes prioritaires.

- c) Diriger et superviser le Comité consultatif ontarien de l'immunisation (CCOI) pour guider la prise de décision fondée sur des données probantes afin d'améliorer l'efficacité des programmes et les résultats de l'immunisation en Ontario.

13. Faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre du registre ontarien de vaccination et de l'écosystème au sens large. Cette priorité comprend les objectifs suivants :

- a) Travailler en partenariat avec le ministère de la Santé, Santé Ontario et les bureaux de santé publique pour concevoir, planifier et mettre en œuvre des initiatives approuvées pour la gestion numérique et des données. Cet objectif comprend la direction et la coordination de la consolidation du Répertoire numérique des immunisations (RNI), la gestion du changement et la formation pour les organisations non utilisatrices des bureaux de santé publique, et l'amélioration de l'intégration et de la connectivité des systèmes conformément à la stratégie Priorité au numérique pour la santé 2.0.

Système d'information de laboratoire

14. Poursuivre l'élaboration du programme de laboratoire de santé publique de l'Ontario afin d'optimiser sa qualité, son incidence et son caractère innovant pour le système de santé. Cette priorité comprend les objectifs suivants :

- a) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour renforcer les opérations de laboratoire en collaboration avec le ministère de la Santé et les partenaires du système de santé.
- b) Soutenir le ministère de la Santé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement pour déterminer les choix qui permettent de rationaliser davantage le programme de laboratoire de santé publique.
- c) Élaborer des modèles pour décentraliser les tests à volume élevé vers d'autres entités de laboratoire afin d'améliorer l'efficacité et la capacité du système en collaboration avec le ministère de la Santé et les partenaires du système de santé.
- d) Poursuivre les tests de dépistage des maladies virales pour soutenir l'action clinique et de santé publique.
- e) Travailler avec le ministère de la Santé pour améliorer le dépistage prénatal en Ontario.
- f) Réviser et rationaliser le programme de messagerie pour les échantillons de laboratoire de Santé publique Ontario en collaboration avec le ministère de la Santé et ApprovisiOntario afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

15. Contribuer à la modernisation du secteur des laboratoires en Ontario en soutenant un système provincial intégré pour les services de laboratoire qui met l'accent sur la collecte d'échantillons et l'accès au transport intégré, des tests de laboratoire appropriés et coordonnés, un pipeline d'innovation et l'intégration numérique. À ce titre, finaliser la mise en œuvre du plan ontarien pour la médecine de laboratoire avec le ministère, Santé Ontario et d'autres partenaires de laboratoire. Cette priorité comprend les objectifs suivants :

- a) Assurer la direction dans les domaines des sciences de laboratoire de santé publique et de la génomique.
- b) Continuer à codiriger avec Santé Ontario, la Table de microbiologie du plan ontarien pour la médecine de laboratoire.
- c) Contribuer à d'autres groupes d'experts et de structures du plan, le cas échéant, y compris à la Table des tests au point de service.

Situations d'urgence : préparation et intervention

16. Assurer des plans efficaces pour accélérer la capacité d'intervention et les opérations en cas de problèmes de santé publique émergents ou d'urgence sanitaire. Cette priorité comprend les objectifs suivants :

- a) Réunir des experts pour fournir des conseils scientifiques et techniques spécialisés liés à la question urgente de santé publique ou d'urgence sanitaire, tels que le Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique (CCSOUSP) ou l'expertise en éthique de santé publique.
- b) Contribuer aux tableaux de planification et d'intervention du ministère de la Santé, à la demande, pour apporter une contribution et une expertise en santé publique sur des maladies infectieuses possibles ou sur des problèmes de santé environnementale.
- c) Soutenir les interventions grâce à la surveillance et aux rapports, à la direction des laboratoires et à d'autres expertises techniques.
- d) Fournir des avis scientifiques et techniques pour soutenir l'élaboration ou la révision des documents de planification et d'intervention.

17. Contribuer au degré de préparation du système de santé en travaillant avec le ministère de la Santé pour faire progresser les priorités de gestion des situations d'urgence. Cette priorité comprend les objectifs suivants :

- a) Travailler à la préparation en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers, d'agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et d'activités continues d'intervention et de rétablissement (p. ex., compte rendu, exercices) lors de situations d'urgence et de perturbations dans le système de santé.
- b) Élaborer et soutenir une stratégie coordonnée de surveillance de la santé publique avec les partenaires fédéraux, provinciaux et régionaux pour la Coupe du Monde masculine de la FIFA 2026.
- c) Contribuer au nouveau Plan de préparation aux pandémies du ministère et soutenir l'amélioration des plans d'intervention internationaux et nationaux.
- d) Élaborer et mettre en œuvre des activités de renforcement des connaissances, des outils éducatifs et d'autres ressources pour soutenir la mise en œuvre de la norme et du protocole de gestion des situations d'urgence.

Santé environnementale

- 18. Renseigner sur l'élaboration de la stratégie de toxicovigilance de l'Ontario et y contribuer, en collaboration avec le ministère, le Centre antipoison de l'Ontario et Hospital for Sick Children.
- 19. Améliorer les interventions en santé publique et la résilience à un éventail croissant de menaces et de problèmes environnementaux. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Définir et développer les principales mesures relatives aux changements climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes, telles que la mortalité liée à la chaleur.
 - b) Perfectionner le Système d'avertissement et d'information de chaleur (SAIC) harmonisé.
- 20. Promouvoir l'application appropriée des lignes directrices sur la ventilation minimale énoncée dans le Code du bâtiment de l'Ontario et l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers (ASHRAE). Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Effectuer un suivi continu des pratiques exemplaires et d'autres données probantes.

- b) Soutenir les bureaux de santé publique pour répondre aux plaintes relatives à la qualité de l'air intérieur.

Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques et des traumatismes (PSPMCT)

21. Renforcer la capacité des bureaux de santé publique à mettre en œuvre les normes de Santé publique Ontario relatives à la promotion de la santé. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Travailler en partenariat avec le ministère et les bureaux de santé publique et achever un cadre et des indicateurs de mesures de rendement.
22. Faire progresser la mise en œuvre du cadre d'une approche de prévention en amont des maladies chroniques du Bureau du médecin hygiéniste en chef (Bureau du MHC), en collaboration avec les bureaux de santé publique, le ministère de la Santé et Santé Ontario, pour aborder la prévention du point de vue de la santé publique et de la population. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Continuer à mettre l'accent sur l'approche de prévention en amont du diabète qui s'harmonise avec les initiatives existantes de prévention du diabète et des maladies chroniques chez les Autochtones et qui les soutiennent.
23. Améliorer la capacité des bureaux de santé publique de planifier et d'établir un ordre de priorités complet relatif à la promotion de la santé grâce à la surveillance provinciale continue de cette promotion et à l'analyse des données.
24. Éclairer les politiques publiques favorisant la santé qui abordent la toxicomanie et ses méfaits au sein de la population en fournissant des conseils et des soutiens scientifiques et techniques. Cette priorité comprend les objectifs suivants :
 - a) Examiner et analyser en continu les questions liées à la dépendance et à la toxicomanie.
 - b) Surveiller en permanence les tendances de la santé de la population liées au tabac, à l'alcool, au cannabis et aux opioïdes pour éclairer les politiques et les pratiques et élaborer des recommandations orientées vers l'action.

Données et la plateforme numérique

25. Faire progresser la vision de la plateforme numérique de la santé publique avec l'amélioration de l'intégration et de l'efficacité des données en entreprenant des activités

de planification et de mise en œuvre en collaboration avec le ministère, Santé Ontario et les bureaux de santé publique. Cette priorité comprend les objectifs suivants :

- a) Soutenir le ministère dans le développement de la gouvernance des données, la gérance des structures et des processus de gestion, ainsi que des modèles et schémas de données nécessaires à la mise en place de la Plateforme d'intelligence décisionnelle.
 - b) Soutenir le ministère dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques, de technologies et de mesures législatives pour atténuer les obstacles à la connectivité du système de santé, améliorer sa performance, réduire les risques pour la santé et optimiser leur adoption par l'ensemble des partenaires du système de santé.
26. Continuer à jouer un rôle de direction dans le secteur de la santé publique en matière de collecte, d'analyse, de rapport et de surveillance des données, et d'analyse de l'équité en santé sur des populations et des questions de santé publique pertinentes, à la demande du ministère et conformément aux priorités des Normes de santé publique de l'Ontario.

Communications

27. Poursuivre la coordination de toutes les communications du secteur de la santé publique avec le ministère de la Santé, y compris la liaison sur les activités relatives aux produits de communication de Santé publique Ontario, aux plans, aux énoncés de position et aux messages clés.
28. Veiller à ce que tous les efforts soient déployés pour harmoniser tous les produits découlant des plans de communication avec les messages du ministère de la Santé et du gouvernement de l'Ontario.
29. Continuer à soutenir l'échange de renseignements en temps opportun entre l'Agence et le ministère pour permettre à la ministre de la Santé de s'acquitter de ses responsabilités envers l'Assemblée législative, notamment en tenant l'Agence informée des initiatives gouvernementales et des orientations politiques pertinentes.
30. S'assurer que la présidente informe la ministre de la Santé sur les événements prévus et les questions émergentes susceptibles d'être des sujets de préoccupations.

Lors de notre prochaine réunion, je serais heureuse de discuter de ces priorités. J'ai hâte d'entendre comment elles se refléteront dans le prochain plan d'affaires de l'Agence et dans ses opérations courantes.

Je vous adresse mes remerciements, à vous et à vos collègues du conseil d'administration, pour votre engagement continu à l'endroit de Santé publique Ontario. Votre travail et votre soutien constant sont précieux pour notre gouvernement et la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef.

Recevez mes plus sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Jones', with a stylized, cursive script.

Sylvia Jones
Vice-première ministre et ministre de la Santé

Pièce jointe : *Government Priorities for Agency Sector Chart* (guide des priorités gouvernementales pour le secteur des organismes)

- c. c. D^r Michael Sherar, président et directeur général, Santé publique Ontario
Deborah Richardson, sous-ministre, ministère de la Santé
D^r Kieran Moore, médecin hygiéniste en chef et Elizabeth Walker, sous-ministre adjointe, directrice générale de projet, Bureau du médecin hygiéniste en chef, Santé publique
Brent Feeney, directeur, Direction de la responsabilisation et de la liaison